

Paris, le 27 octobre 2023

L'Assemblée Générale de l'UNIRS pour 2023

aura lieu le mercredi 6 décembre 2023, de 9h30 à 16h30

À ce jour, il n'y a plus de consignes sanitaires, mais pour tenir compte des difficultés diverses rencontrées par des structures éloignées pour venir sur Paris pour un aller-retour sur la journée, **nous prévoyons 2 façons de participer à cette AG :**

- **Soit physiquement** dans les locaux de Solidaires (grande salle au rez-de-chaussée) 31 rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris (M° Colonel Fabien ou Gare de l'Est). La grande salle permet d'accueillir sans difficultés notre assemblée générale au niveau des présences constatées au cours des dernières années. Accueil à compter de 8 h 45. Nous commencerons nos travaux à 9 h 30.
- **Soit en visioconférence.**

Ainsi les camarades qui ne peuvent pas, ou qui ne souhaitent pas venir à Paris, pourront participer à l'assemblée générale en se raccordant. Il faut choisir entre les deux et nous le dire.

Nous souhaitons un maximum de participation physique, pour les personnes qui ont la possibilité de venir au local, sachant que c'est tout de même ainsi que les échanges sont les meilleurs (utiliser le bulletin réponse joint, soit en répondant à unirs@solidaires.org, soit par courrier postal à UNIRS Solidaires – 31 rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris).

Ordre du jour proposé :

Matin, après la désignation de la présidence de séance :

Rapport sur les activités de l'UNIRS et des retraités et retraitées de Solidaires depuis l'AG du 13 octobre 2022 :

- Activité du C.A. et du secrétariat de l'UNIRS.
- Les actions et mobilisations engagées par l'UNIRS et par l'inter-organisation des neuf.
- État des lieux de notre développement.
- Discussion et débat sur nos activités, nos progressions, nos échecs, nos insuffisances, les améliorations à apporter, etc. (Intervention d'une personne au nom de chaque délégation présente à l'AG). Vote sur le Rapport d'activité.

Discussion, débat et vote sur une motion d'actualité et d'orientation.

Rapport de trésorerie, rapport de la commission de contrôle et vote sur le Rapport de trésorerie.

De 12 h 30 à 14 h 00, pause déjeuner. Pour les personnes présentes physiquement, apéritif et buffet-repas pris sur place.

Après-midi :

Élection des membres du Conseil d'Administration de l'UNIRS. Les camarades qui souhaitent participer aux réunions et aux activités du Conseil d'Administration en y représentant leur structure sont invités à se faire connaître au secrétariat de l'UNIRS après leur désignation par leur structure (voir bulletin ci-joint).

Débat sur une réforme du financement de l'UNIRS dans Solidaires.

Examen de la demande de l'UDIRS 14 - Calvados de modification des Statuts de l'UNIRS visant à ce que la périodicité de l'assemblée générale passe de une fois par an à une fois tous les deux ans.

Intervention d'un ou d'une camarade du Secrétariat National de Solidaires sur l'actualité syndicale et sociale et sur l'actualité de Solidaires.

Travail sur une partie du dossier revendicatif de l'UNIRS. Nous continuerons de travailler à la mise à jour et à l'actualisation de notre dossier revendicatif en examinant plus particulièrement cette année les questions liées à la fracture numérique touchant plus particulièrement les personnes âgées et aux mobilités et aux difficultés rencontrées par des personnes âgées.

Rappels sur le fonctionnement de l'AG : le fonctionnement de l'AG est fixé par l'article 6 des Statuts de l'UNIRS et par l'article 5 du Règlement intérieur (« *chaque structure adhérente désigne ses délégués, à raison de 1 minimum, avec un maximum de 5, pour lesquels elle prend en charge l'ensemble des frais liés à cette réunion* »). Toutefois, une structure locale ne doit pas renoncer à participer à l'AG pour des raisons de difficultés financières, elle doit le faire savoir et demander le remboursement, total ou partiel, des déplacements. Les structures adhérentes peuvent être les fédérations et les syndicats nationaux membres de Solidaires, représentés à l'AG par des adhérent-e-s retraité-e-s, et les Solidaires départementaux, également représentés par des retraité-e-s venant des départements. Lors de l'AG, ne pourront voter que les représentants des structures adhérentes de l'UNIRS, qui donc auront payé leur dernière cotisation (celle de 2022 ou, à défaut, déjà celle de 2023). Merci de votre présence et bien cordialement,

Pour le C.A. de l'UNIRS, Anne Millant, Denis Turbet-Delof, Gérard Gourguechon, Odette Scherrer, Patrice Perret.

Mode d'emploi de cette AG

Cette AG se tiendra en partie avec des personnes déléguées présentes physiquement, mais tout le monde ne viendra pas dans la salle, notamment les camarades qui choisissent d'éviter les déplacements et les réunions.

La visioconférence permettra de suivre l'AG, mais nous avons maintenant l'expérience que les échanges sont plus difficiles que lorsque nous sommes dans un même lieu. Afin de permettre néanmoins des échanges de qualité, le C.A. de l'UNIRS du 15 juin 2023 a décidé de permettre des échanges avant la tenue de l'AG :

- De mettre en place une liste internet « ag2023unirs@solidaires.org » avec tous les membres du CA et tous les délégué-e-s désigné-e-s par leur structure. C'est pourquoi il est important de bien remplir la fiche d'inscription en page 2 au plus vite afin de pouvoir suivre tous les échanges et débats qui pourront se faire par cette liste.
- Cette liste permettra l'envoi des documents et la réception des amendements.

- Les propositions d'amendements doivent être envoyées avant le 25 octobre afin de pouvoir en informer les autres structures pour qu'elles aient la possibilité d'en débattre. Les échanges qui pourront se poursuivre jusqu'au 4 décembre, pourront encore être examinés par le C.A. du 5 décembre et être proposés au vote de l'AG du 6 décembre, mais avec le risque de nombreux NPPV et abstentions.
- Les votes : il serait prudent de voter avant (donc par le canal des courriels sur la liste internet « ag2023unirs@solidaires.org ») en cas de problème technique, au moins pour les structures non présentes physiquement. Mais le vote le 6 décembre sera prioritaire dans la prise en compte.